

AUXERRE, le 21 octobre 2022

**DSDEN**  
**Circonscription AUXERRE 1**  
**Bureau n°202**  
Affaire suivie par :  
Elvire DONATI  
Tél : 03 86 72 20 43  
Mél : [secaux1@ac-dijon.fr](mailto:secaux1@ac-dijon.fr)

12 bis, Boulevard Galliéni  
BP 66  
89011 Auxerre cedex

L'inspectrice de l'éducation nationale Circonscription  
d'AUXERRE 1

à

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs  
des écoles maternelles, élémentaires et primaires

Mesdames les enseignantes, messieurs les  
enseignants

Mesdames, messieurs les enseignants spécialisés.

## **NOTE DE SERVICE n°3**

### **Formation continue des enseignants 2022 - 2023**

#### **Le plan français et le plan mathématiques** **Le plan sciences**

Les écoles concernées par cet accompagnement sont informées des modalités de mise en œuvre et le travail a d'ores et déjà commencé. La totalité des 18 heures de formation y sont consacrées.

#### **Le plan des animations pédagogiques de circonscription**

Celui-ci est élaboré par l'ensemble de l'équipe d'Auxerre 1. Il s'inscrit dans un dispositif départemental en lien avec les priorités nationales. Vous le trouverez en pièce jointe ainsi que sur le site de la circonscription d'Auxerre 1.

#### **Cas particuliers**

- Les écoles concernées par les plans numériques (contactées par Philippe Pradeau), pourront prendre sur les 6 heures « autres »
- Les écoles concernées par les évaluations d'écoles cette année (maternelles et élémentaires de Saint-Georges sur Baulche et de Charbuy) pourront prendre sur les 6 heures « autres »
- Les écoles évaluées l'année dernière (Ligny Le Châtel et Varennes) prendront la totalité des 18 heures pour travailler sur les axes dégagés lors de la restitution
- Les écoles concernées par l'expérimentation de l'arbre orthographique (écoles maternelles et élémentaires Courbet et Renoir) prendront sur les 6 heures « français »
- Le cycle 2 des écoles en REP ont participé à la journée de formation « éducation prioritaire » et

déduisent les 6 heures « maths »

### **Remarques**

Pour les enseignants exerçant leur activité à temps partiel, la durée est calculée au prorata de la quotité de service effectué.

#### **Par exemple :**

service à 75 % : 13 heures 30

service à 50 % : 9 heures

Pour les professeurs stagiaires, une communication sera faite à la rentrée.

Les enseignants TRS et TRB nommés sur plusieurs cycles, indiqueront le cycle choisi ; dans la mesure du possible nous tenterons d'y répondre favorablement.

Les membres du RASED, ainsi que les enseignant.e.s exerçant en ULIS, peuvent participer à toute action inscrite au plan de circonscription, sur la base du volontariat. Ils devront également faire part de leur.s souhait.s par mail aux conseillers pédagogiques.

Ce plan de formation, tel que nous vous le proposons, laisse un temps de travail en équipe, un temps de retour sur expérience, autour de thématiques dont collectivement vous vous emparerez. L'intelligence collective et le travail en équipe sont des atouts qui ne peuvent que profiter aux élèves.

L'équipe de circonscription reste à votre écoute pour toute information complémentaire.

Isabel ROUMIEUX

***Élargement de tous les enseignants de l'école (personnels des RASED, Brigade compris).***

NOM Prénom	Signature(s)